

SOLOTHURNER FILMTAGE JOURNEES DE SOLEURE GIORNATE DI SOLETTA SOLOTHURN FILM FESTIVAL

Règlement de participation «Screen to Sound» - Français

1. Appel à projet

Face aux profondes mutations du langage audiovisuel de l'industrie musicale, les Journées de Soleure ont décidé de développer leur offre afin de poursuivre le dialogue entre musique et cinéma de manière contemporaine et innovante. Proposé en collaboration avec la FONDATION SUISA, l'appel à projet «Screen to Sound» remplace désormais la compétition «Best Swiss Video Clip».

«Screen to Sound» offre la possibilité aux musicien.ne.s et réalisateur.trice.s de présenter leurs idées de création audiovisuelle pour une œuvre musicale. Cette création audiovisuelle peut prendre plusieurs formes, allant de l'album visuel à l'expérience musicale immersive, en passant par la projection live pour des concerts. Seront favorisés les projets qui poussent la création audiovisuelle dans le domaine de la musique au-delà des formats attendus.

8 projets au maximum seront choisis par une commission interne des Journées de Soleure. Les projets retenus seront soumis à un groupe d'expert.e.s suisses et internationaux de la branche musicale et audiovisuelle. Le samedi 23 janvier 2027 à Soleure, les personnes retenues discuteront de leurs projets lors d'entretiens en tête à tête avec les expert.e.s qui leur proposeront une analyse constructive dans le cadre de l'offre aux professionnels SO PRO.

À la fin de la journée, deux projets bénéficieront d'une contribution au développement d'un montant de 5'000 francs chacun. Cette bourse est offerte par la FONDATION SUISA.

Les projets retenus peuvent faire l'objet de publication dans le cadre des 62. Journées de Soleure.

2. Conditions

2.1. Les productions suivantes entrent en ligne de compte pour l'appel à projet «Screen to Sound»:

- Réalisation suisse pour un projet musical suisse
- Réalisation internationale pour un projet musical suisse

Le qualificatif «suisse» signifie que les musicien.ne.s du projet sont de nationalité suisse ou qu'ils.elles résident en Suisse.

2.2. L'appel à projet concerne des créations dans les premiers stades de leur développement. Les projets déjà réalisés sont exclus.

2.3. Les projets d'enregistrements de concerts ou de répétitions ne sont pas admis.

2.4. Les projets peuvent être portés aussi bien par les musicien.ne.s que par l'équipe de réalisation.

2.5. Plusieurs projets peuvent être portés par les mêmes personnes mais ils doivent être significativement différent (par exemple une même équipe de réalisation pour des projets musicaux différents) et faire l'objet de candidatures distinctes.

2.6. Les langues admises pour le dépôt des projets sont l'allemand, le français, l'italien et l'anglais. Si besoin, il sera demandé aux candidat.e.s retenu.e.s de livrer une traduction anglaise de leur dossier dans un délai de trois jours à la suite de l'annonce de leur sélection.

3. Inscriptions

L'idée d'une création audiovisuelle pour une œuvre musicale, esquissée dans un dossier, sera envoyée par e-mail aux Journées de Soleure accompagnée d'un bref curriculum vitae et d'un portfolio des personnes qui portent le projet.

Les documents suivants seront envoyés au grand complet par e-mail, d'ici la date officielle de clôture des inscriptions, dans un seul fichier PDF, à sopro@solothurnerfilmtage.ch.

1. Page de titre avec les indications suivantes:

- Titre du projet
- Informations sur la forme (album visuel, œuvre immersive, VJing)
- Nom et contact des personnes qui portent le projet

2. Idée du projet avec les informations suivantes:

- Descriptif de la création audiovisuelle (exposé, 2 pages au plus – prière de ne pas dépasser cette limite)
- Moodboard (s'il y en a déjà un)
- Note d'intention (1 page au maximum)
- Informations sur l'œuvre musicale (avec lien d'écoute)
- Informations sur le groupe ou l'artiste musical (avec lien d'écoute)
- Informations sur le label / distribution / boîte de production (si applicable)
- Information sur l'équipe de réalisation (avec filmographie et liens de visionnement)
- Étapes principales (calendrier envisagé)
- Budget de développement et de production (s'il y en a déjà un)
- Informations sur les soutiens financiers déjà perçus (s'il y en a)
- Informations sur la participation éventuelle à d'autres labs et programmes, passés ou à venir

4. Sélection

- 4.1. Le choix des projets est fait par une commission de sélection. La décision de la commission sera communiquée par email. La sélection ne sera pas motivée, pas plus que la non-sélection.
- 4.2. Les participant.e.s sélectionné.e.s seront invité.e.s à discuter en détail de leurs projets avec des représentant.e.s de la profession (production, distribution, booking etc.), pendant les Journées de Soleure, à l'occasion d'entretiens en tête à tête le samedi 23 janvier 2027. Ces entretiens ont pour but de permettre aux expert.e.s d'aller au fond des choses et d'émettre un avis critique et constructif sur chaque projet.
- 4.3. Le même jour, le groupe d'expert.e.s choisira ensuite deux projets, qui recevront l'un et l'autre une contribution au développement de 5'000 francs, offerte par la FONDATION SUISA. Les projets lauréats seront annoncés dans le cadre de la «Notte delle Visioni» le samedi 23 janvier 2027.

5. Renseignements

Morgane Frund

sopro@solothurnerfilmtage.ch

Schweizerische Gesellschaft Solothurner Filmtage
Société suisse des Journées de Soleure
Società svizzera delle Giornate di Soletta



Präsident / Président /
Presidente
Andreas Spillmann



Künstlerische Leitung / Direction artistique /
Direzione artistica
Niccolò Castelli

Soleure, août 2026